



Victime de phishing, banque qui refuse de rembourser

Par Hugo_

Bonjour,

Je vous contacte car je viens d'être victime d'une arnaque sur un site de phishing, j'ai en effet reçu un SMS il y a quelques semaines d'un transporteur (Chxxxxt chez qui j'attendais un colis) m'indiquant que le colis en question était bloqué et qu'il fallait régler des frais supplémentaires. Ayant déjà dû régler des frais pour d'autres commandes je ne prête pas attention et je finis bêtement par renseigner mon numéro de carte sur le site de phishing en question.

Quelques heures plus tard je reçois un SMS de ma banque m'indiquant qu'une opération a été effectuée, je comprends l'arnaque et décide de faire opposition en réclamant les sommes engagées.

Je reçois quelques jours plus tard une réponse de mon conseiller qui m'indique que ce n'est pas une fraude mais une arnaque et que je ne pourrai pas être remboursé car je suis à l'initiative de cette arnaque en ayant donné mon numéro de carte sur le site de phishing.

Je souhaite contester cette décision car je suis certain qu'il y a un recours dans les cas de phishing, mais, n'étant pas entièrement certain j'aimerais connaître votre avis et la marche à suivre pour pouvoir espérer récupérer l'argent que j'ai perdu dans cette histoire.

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

Nous sommes nombreux à recevoir ce genre de mails (voir même SMS)... Tou va bhien tant que l'on ne se fait pas avoir en communiquant un numéro de carte bancaire. Après c'est malheureusement trop tard...

Il vous reste le dépôt de plainte, mais il est rare que cela aboutisse.

Par morobar

Bonjour,

La Sté Chxxxx vous remercie pour la désigner comme à l'origine de l'arnaque.
ici pour excercer un recours.

[url=https://www.inc-conso.fr/content/que-faire-en-cas-de-phishing-ou-dhameconnage]https://www.inc-conso.fr/content/que-faire-en-cas-de-phishing-ou-dhameconnage[/url]

Par Hugo_

Donc je suis en droit de contester cette décision si je comprends bien...

J'ajoute quand même une précision car la banque essaye de jouer là-dessus pour me discréditer, une fois ma carte bancaire mise sur le faux site en question on m'a envoyé un SMS de confirmation avec un code à retaper sur le site pour activer Axxxxxe Pay, évidemment je l'ai fait pour terminer la démarche.

Sauf que du coup la banque m'a envoyé un message de confirmation comme quoi Axxxxxx Pay avait été activé sur ma carte et à cause de ça ils croient que je suis à l'initiative de l'arnaque.

J'ai bien sûr conservé toutes les preuves du site en question avec toutes les étapes une par une, mais j'ai peur que ça

soit considéré comme acte de négligence de ma part

Par isernon

bonjour,

vous avez parfaitement le droit de contester mais la première chose à faire comme l'indique le site de l'INC, c'est de déposer une plainte, l'avez-vous fait ?

la banque peut vous opposer votre négligence ou imprudence, la Cour de cassation estime que répondre à un mail d'hameçonnage peut être une négligence grave du consommateur, mais la banque doit apporter la preuve de cette négligence.

salutations

Par Journaliste 76

Bonjour Hugo

Je suis journaliste et je cherche à entrer en contact avec des victimes de phishing.

J'aurais beaucoup aimé vous poser quelques questions.

Si vous avez un peu de temps à m'accorder, n'hésitez pas à prendre contact avec moi par mail à l'adresse suivante : davidmaxcorre@gmail.com.

Merci

David Corre